



3

Lettre ouverte au collectif d'anciens élus

Madame, Monsieur,

Par un courrier non daté distribué dans les boîtes aux lettres des bellentrais durant le week-end de l'ascension, vous avez choisi de jeter l'opprobre sur la commune nouvelle de la Plagne Tarentaise, appelant même de vos souhaits à une défusion !

Votre argumentaire recèle cependant beaucoup d'inexactitudes, pour ne pas parler de grossiers mensonges. Digne d'un inventaire à la Prévert où on additionne des choux et des raves, votre raisonnement se base sur des sentiments plus que sur la réalité.

Ainsi a-t-on entendu nombre de rumeurs sur de prétendus bas de laine s'élevant, suivant l'étendue de la mauvaise foi de 1 à 3 000 000 d'euros. Il n'en est rien car une commune n'a pas vocation à soustraire l'épargne de ses habitants et à la garder sans rien en faire.

Par ailleurs, il faut revenir sur l'exemple, que vous prenez, de la fermeture d'une classe d'école primaire survenue au chef-lieu de Bellentre. Vous l'imputez à la commune nouvelle alors que l'annonce de **cette fermeture est intervenue en 2015 plusieurs mois avant sa mise en place au 1^{er} septembre 2016 !**

En matière financière ensuite, vous pensez que la commune nouvelle a conduit à un déficit d'investissement sur le territoire de Bellentre. Il n'en est rien. Parlons chiffres :

- En 2014 et 2015, le montant des investissements communaux pour le territoire de Bellentre a été respectivement de 1 336 108 euros et 1 360 322 euros. Sur la période 2016-2019, la moyenne des investissements annuels est de **1 482 051 euros, soit une augmentation de près de 9% !**
- Au 31 décembre 2019, le ratio de désendettement (nombre d'années pour que la commune rembourse le capital des emprunts souscrits) de la commune nouvelle était de 6.99 ans avec un capital restant dû 16 551 136.42 €. Sur ce capital restant dû, 3 033 344.82 € de capital correspondent à des emprunts de la commune historique de Bellentre, dont 1 044 581.91 € correspondent à un prêt réalisé pour des travaux d'assainissement sur le budget général de cette commune ! En d'autres termes, une grave erreur a été commise en empruntant pour l'eau et l'assainissement sur le budget général, ce qui fait qu'au transfert de la compétence, l'emprunt continue de peser sur les impôts des bellentrais.
- Concernant plus particulièrement le budget assainissement de notre commune nouvelle, pour lequel vous prétendez que la commune historique de Macot la Plagne souhaiterait vous priver des réserves d'1 000 000 euros dont on a vu plus haut comment elles ont été constituées, il ressort du plan pluriannuel d'investissement 2020-2024 de notre commune nouvelle, que les seuls gros travaux qui devront être menés en assainissement, seront sur Bellentre pour un montant minimum de 1 930 259 euros. En effet, une bonne partie des effluents du territoire, ◦ les secteurs de Bonconseil et de Gothard, ne sont à ce jour raccordés à aucune unité de

traitement et se jettent dans le milieu naturel ou saturent des équipements sous-dimensionnés. L'argent « économisé » par les bellentrais servira donc bien à financer une partie de ces travaux..

⇒ **Pour résumer, les finances de la commune de la Plagne Tarentaise sont saines et des actes imprudents ont été commis dans le passé sur la commune historique de Bellentre**

De plus, vous évoquez les augmentations tarifaires à intervenir dans les budgets d'eau et d'assainissement. Comme dans toute commune nouvelle, l'état impose d'unifier les tarifs selon un calendrier à choisir par la collectivité. Jusqu'au renouvellement du conseil, cette unification n'avait pas fait l'objet d'un consensus entre les élus des communes historiques et ce sujet a été repoussé. Il revient désormais à notre équipe municipale de prendre ce sujet avec le courage qui a pu manquer dans le passé. On l'a vu, les investissements à venir, notamment en matière d'assainissement, sont colossaux, en raison de l'incurie de certains élus passés dont vous faites partie. Le tarif envisagé à horizon 2024 tient compte de ces rééquilibres qui sont liés également à l'impossibilité de financer par l'impôt ce type de travaux. **A terme, notre tarif restera largement inférieur aux tarifs actuels de communes comme Tignes, Sées ou Aime la Plagne.** Il s'établira dans la moyenne de ceux pratiqués en Tarentaise. Encore une fois, la gestion des deniers publics est une responsabilité trop lourde pour prendre le moindre risque en la matière afin de préparer l'avenir.

⇒ **En résumé, les tarifs de l'eau et de l'assainissement doivent être unifiés sur la commune nouvelle et nous placeront dans la moyenne basse de la vallée**

En matière de fiscalité locale, une harmonisation des taux est prévue dans le cadre de la commune nouvelle. Là aussi, il s'agit d'aboutir à une équité de traitement entre tous les habitants de la Plagne Tarentaise. Cette harmonisation s'effectue sur 12 ans et est compensée progressivement par l'état pour réduire le plus possible l'impact pour le contribuable communal.

⇒ **En résumé, il n'y a pas de hausse tarifaire en matière d'impôts mais une harmonisation**

Enfin, nous ne pouvons achever notre propos sans évoquer quelques considérations juridiques :

- La concertation relative à la commune nouvelle a été menée par l'ancienne équipe municipale de Bellentre courant 2015. Votre courrier paraît donc bien tardif pour revenir sur des décisions ayant acquis un caractère définitif
- Le code général des collectivités territoriales et l'ensemble des lois et règlements français ne permettent pas la défusion d'une commune nouvelle.

⇒ **En résumé, faire signer une pétition en ce sens relève d'un combat d'arrière-garde**

Souhaitant qu'à l'avenir vos questions nous soient directement adressées plutôt que par des courriers qui inquiètent inutilement la population alors que nous sortons d'une crise sanitaire majeure, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Luc Boch

Le Maire délégué,
Daniel-Jean Vénat



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel-Jean Vénat', written over the printed name.



Chers habitants de Bellentre,

Depuis plusieurs mois, un quarteron d'anciens élus tente de vous convaincre qu'une défusion de la commune de Bellentre avec la Plagne Tarentaise est indispensable. Nous, élus de la commune nouvelle, ne pouvons rester silencieux face au ramassis de mensonges colportés par ces personnes. Si les allégations qui nous sont rapportées sont confirmées, nous déposerons plainte pour diffamation tant les propos tenus sont déplacés. Favorables à la paix et au dialogue, nous sommes très heureux de voir que les deux derniers maires de Bellentre arrivent (enfin !) à s'entendre sur un sujet, celui de la défusion. Cela ne le rend pas pour autant majoritaire dans la population.

1 → Les indemnités des élus

Contrairement à ce qui a été dit, le maire de la Plagne Tarentaise ne touche pas 20 000 euros. Il gagne 2 112.93 euros net par mois, plus l'indemnité de président du SIGP de 440.19 euros et l'indemnité de vice-président de la COVA de 264.09 euros, soit un total de 2817.21 euros nets pour l'ensemble de ses mandats, ses autres fonctions (ANMSM, France Montagnes) étant occupées à titre bénévole. Son temps consacré aux collectivités est d'environ 50 à 70 heures par semaine. Les adjoints au maire touchent 725.51 euros net par mois. Les conseillers délégués touchent 302.79 euros net par mois. Les maires délégués touchent entre 600 et 1208 euros net par mois, bien loin des 5000 euros par mois que certains avancent.

Au vu du temps passé au service de la collectivité et des acteurs de nos stations, poumons économiques du territoire, nous sommes très loin des montants mentionnés par des personnes aigries !



la Plagne Tarentaise

2→Prise en compte de l'intérêt de Bellentre dans la commune nouvelle

En 2021, la commune a mené ses principaux projets sur la commune de Bellentre : fin du chantier de l'épicerie bibliothèque pour un coût de près de 950 000 euros, réouverture de la patinoire des Coches pour un coût de fonctionnement annuel de plus de 156 000 euros (entrées déduites), fusion des écoles de Bellentre et Bonconseil pour un montant de 210 000 euros suite à une demande des parents et des enseignants et ouverture prochaine d'une maison d'assistantes maternelles dans les locaux de l'école de Bonconseil, travaux d'assainissement au Gothard pour éviter des déversements dans l'Isère (580 000 euros), rénovation d'appartements de la collectivité par notre service bâtiment, qui n'avaient fait l'objet d'aucuns travaux depuis plus de dix ans,...

Et l'an prochain, réfection du chemin du Paradisio pour 900 000 euros, aménagement d'un centre technique municipal digne de ce nom à Montchavin (alors qu'il était en déshérence et non conforme au code du travail depuis plusieurs mandats d'élus), et beaucoup d'autres projets à venir !

Tout cela fait bien plus que les 2,5 millions d'euros qui avaient été mis de côté à Bellentre.

Concernant l'eau et l'assainissement, nous vous rappelons que le tarif est commun sur l'eau et l'assainissement. Aujourd'hui, nos plus gros investissements dans ce domaine ont lieu sur Gothard et Bonconseil. En 2026, le prix moyen sera harmonisé avec les autres communes de la COVA. Il est important d'anticiper cette hausse pour éviter de devoir ensuite verser des compensations.

3→Le stade de Plagne Villages

Ce stade, qui fait tant parler les sécessionnistes a coûté 650 000 euros, soit moins cher que le « fameux » rond-point de Montchavin, tant vanté par un ancien maire qui voudrait aujourd'hui défusionner (alors qu'il a lui-même défendu la fusion), avec des subventions de l'ordre de 100 000 euros.

4→Dossier Dozias

Après 30 ans de tergiversation, nous sommes aussi en train de mettre un point final au dossier Dozias, situé à Montorlin, malgré un coût de 200 000 euros pour la collectivité après avoir traité l'an dernier le dossier de l'OGMC pour arriver à une solution juridiquement fiable. Notre leitmotiv est de redonner une collectivité en meilleur état juridique à nos successeurs et de ne pas cacher la poussière sous le tapis.

Posez-vous les bonnes questions : Si nous n'avions pas gagné les élections, pensez-vous que ces anciens élus auraient milité si fortement pour la défusion ?

Pour nous, être élus, c'est être au service de la population, pas au service de nos intérêts personnels !

**Nous sommes à votre écoute et disponibles pour vous rencontrer.
Prenez rendez-vous : 04 79 09 71 52, mairie@laplagnetarentaise.fr !**



Le Collectif d'anciens élus de Bellentre

AUX INSTIGATEURS ANONYMES DU TRACT DE LA MAIRIE DE LA PLAGNE TARENTEISE

Récemment, les Bellentrais ont reçu un tract anonyme émanant de La Plagne Tarentaise.

Cette singulière missive dénonce, menace et paradoxalement emploie la même méthode : l'anonymat pour critiquer des ragots dont ils seraient victimes.

Le quarteron jubile de la marque d'attention dont il fait l'objet. Il ne prépare pas un putsch mais seulement la reconquête de notre belle commune de Bellentre.

Notre marque de famille n'est pas les fakes news mais les faits vérifiés et, les faits sont têtus.

En comparant le tract anonyme et Le Magazine n°3 de 2021, tous les deux logotypés La Plagne Tarentaise, nous apprenons que l'épicerie bibliothèque dans le tract coûte 950 000,00 € et dans le magazine subventions déduites 376 057.00€.

Concernant l'assainissement : Le Gothard est chiffré dans le tract à 580 000.00€ et dans le magazine subventions déduites à 290 367.00€. De plus, quand la station d'épuration était parfois saturée, aucun effluent ne rejoignait l'Isère car des pompages étaient organisés.

Les indemnités de nos édiles vérifiées (délibération de La Plagne Tarentaise du 02/06/2020) Jean Luc Boch : 3 208.00€ et Daniel-Jean Véniat : 1 567.00€ avec en plus quelques agréments : voiture de fonction, garage.

Le rond-point de Montchavin a coûté subventions déduites 339 533.00€ ce qui est bien loin des 650 000.00€ du coût du stade de La Plagne Village.

ERREURS OU MENSONGES : à vous de choisir.

Au demeurant, nous sommes lassés des élucubrations d'élus qui préfèrent réaliser des équipements somptuaires, jouer les vedettes de la com. au détriment de l'entretien de nos stations et villages.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook pour suivre l'évolution.

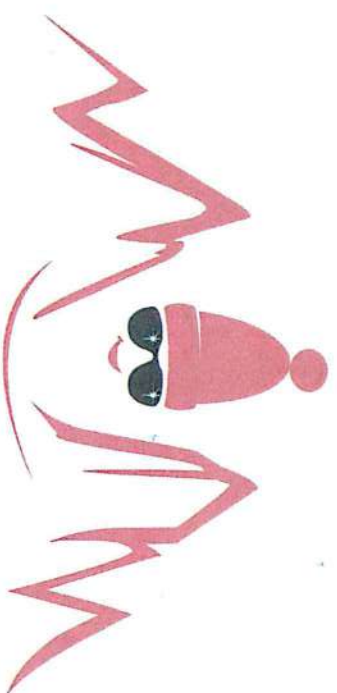
LE COLLECTIF D'ANCIENS ELUS

GIROD Michel – TRESALLET Alain – MARCHAND MAILLET Violaine – EMPRIN Sylvie –

GIROD Jean Louis - MENGEON Bernard – VILLIEN Bernard – ROCHET Gérard – BUTHOD Louis



Alors Bellentraines et Bellentrains, ouvrez les yeux et face à des ambitions individuelles contrariées, nous agissons au service de toutes et tous pour léguer à vos enfants et petits-enfants un territoire dynamique et prospère, des stations appréciées et recherchées afin que chacune et chacun puisse vivre ici.



La Plagne Tarentaise

Lettre ouverte des élus de la majorité
aux habitants de Bellentre



Rappel Historique

Le 1er janvier 2016, la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise a été créée par fusion des communes de Marcor, La Côte d'Alaine, Valézan et Belleentre.

Les élus de l'époque, dont le maire de Belleentre Anthony Favre, ont conduit ce processus de fusion en le portant avec conviction auprès des habitants.

En conseil municipal de Belleentre du 06/07/2015, Le maire répond à une question sur l'harmonisation des taux d'imposition quel que soit le statut de la commune de Belleentre reste seule, en étant tout à fait réaliste, nous n'avons plus les moyens de faire quelque chose. Une élue intervient et indique que si l'on ne fait pas, on est mort, ce qu'acquiesce Anthony Favre.

Lors du conseil municipal de Belleentre du 07/09/2015, Le maire rappelle que l'avenir de la commune sera joué, ou pas, dans ce mandat. Il rappelle la loi NOTRE votée en mars 2015 qui instaure des contraintes financières. Il indique que l'analyse financière faite par le cabinet STRATORIAL, qui sera présentée lors d'un prochain conseil municipal fait apparaître une diminution par 3 des subventions d'ici 2020 pour Belleentre, et ceci en partant sur des hypothèses optimistes de calcul. Nous allons donc assister à une nette dégradation financière des communes.

Par exemple pour Belleentre, la capacité d'autofinancement était en 2014 d'environ 1 million d'euros, elle ne sera plus que de 200 à 300 000 € en 2020, or le simple fait d'entretenir les routes sur le territoire

communal nous coûte aujourd'hui déjà 400 000 € par an...

Le maire indique que l'accusation entendue de faire une fusion uniquement pour une cause financière, qui est par ailleurs indéfinissable, ne peut être entendue que comme seule raison : en effet le projet qui est en train de se construire est très intéressant et les thèmes abordés concernent toutes les communes concernées par ce projet de fusion :

« panier-repas », la police municipale, les CCAS, la cuisine centrale (projet COVA et/ou utilisation de celle de Marcor La Plagne), urbanisme, déneigement, juridique,.... Et la liste est encore longue.

Un élu prend la parole et indique que le problème est de savoir si les élus des conseils municipaux sont là et ont été élus pour défendre leurs concitoyens ou pour servir leurs intérêts politiques ? Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et cette nouvelle révolution et cette étape est en effet conditionnée par des raisons économiques car dans 10 ans, ce sera vraiment un luxe pour une commune comptant moins de 10 000 habitants de pouvoir rester seule et isolée.

A l'issue d'un long débat le conseil municipal, à l'unanimité décide la poursuite des travaux engagés, aux fins de création d'une commune nouvelle dans le périmètre des communes de Belleentre, La Côte d'Alaine, Marcor, La Plagne et Valézan.

En conseil municipal du 21/09/2015, lors d'un échange sur le projet de création d'une commune nouvelle, Le maire expose le cas de Belleentre et indique que les taux d'imposition vont augmenter, avec un lissage prévu sur une période de 12 ans maximum, et qu'en parallèle on risque d'avoir des services qui diminuent, mais si on ne fusionne pas, ce sera encore pire. Et il indique que les études et les calculs ont été faits, notamment grâce aux analyses financières et ne peut être entendue que comme seule raison : en effet le projet qui est en train de se construire est très intéressant et les thèmes abordés concernent toutes les communes concernées par ce projet de fusion :

« panier-repas », la police municipale, les CCAS, la cuisine centrale (projet COVA et/ou utilisation de celle de Marcor La Plagne), urbanisme, déneigement, juridique,.... Et la liste est encore longue.

Un élu prend la parole et indique que le problème est de savoir si les élus des conseils municipaux sont là et ont été élus pour défendre leurs concitoyens ou pour servir leurs intérêts politiques ? Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et cette nouvelle révolution et cette étape est en effet conditionnée par des raisons économiques car dans 10 ans, ce sera vraiment un luxe pour une commune comptant moins de 10 000 habitants de pouvoir rester seule et isolée.

A l'issue d'un long débat le conseil municipal, à l'unanimité décide la poursuite des travaux engagés, aux fins de création d'une commune nouvelle dans le périmètre des communes de Belleentre, La Côte d'Alaine, Marcor, La Plagne et Valézan.

En conseil municipal du 21/09/2015, lors d'un échange sur le projet de création d'une commune nouvelle, Le maire expose le cas de Belleentre et indique que les taux d'imposition vont augmenter, avec un lissage prévu sur une

C'est ainsi que le 15 octobre 2015 les 4 conseils municipaux ont délibéré de façon concordante pour créer la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

La veille, une réunion publique s'est tenue à Belleentre en présence des 4 maires.

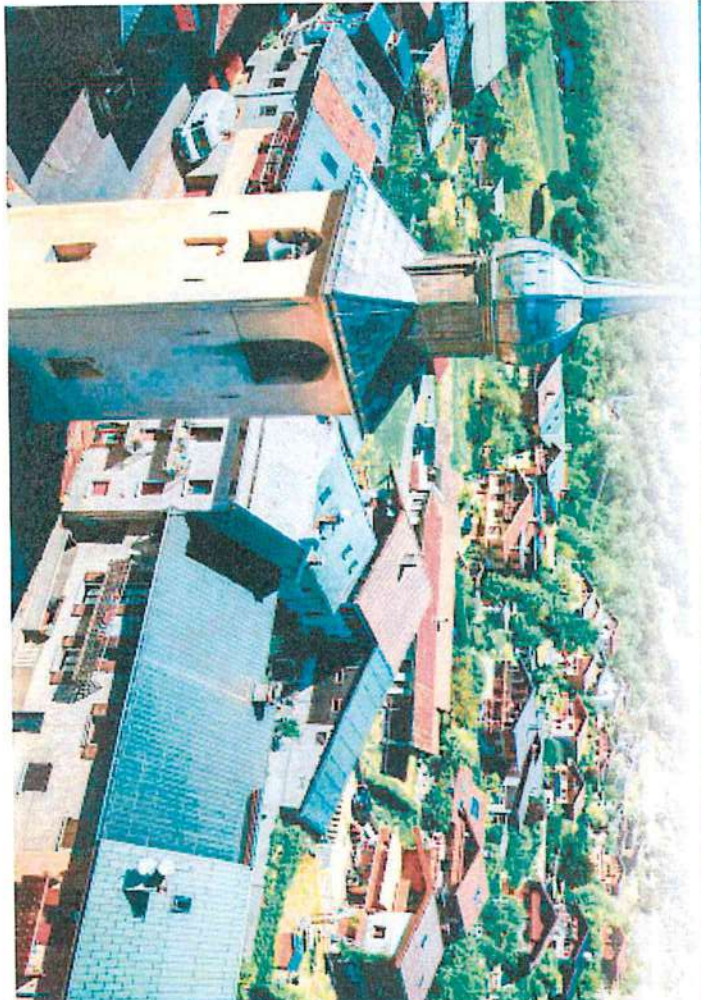
Lors de ce conseil municipal de Belleentre, le maire a fait un bref rappel historique de ce qui a conduit les maires à étudier cette fusion de communes :

- Tout d'abord sur le point financier avec la baisse des dotations notamment,
- Puis sur la pression qui est faite aujourd'hui au niveau des collectivités par rapport aux compétences nécessaires des communes en particulier,
- Il a cité Bernard LACLAIS, Député de Chambéry, qui disait en substance que pour qu'une commune puisse être administrée, il faut qu'elle ait un certain seuil au niveau de son nombre d'habitants. Le Maire ajoute que la difficulté qui s'impose aux communes à l'heure actuelle est le niveau de réponse précis et humain à apporter aux administrés ; et il a ajouté que les 4 maires ont tenu et tiennent à conserver les particularités de chaque commune historique et ils trouvent cela très bien.

Le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité (Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pour : 11 - Contre : 01 - Abstentions : 02) a décidé de la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Belleentre, La Côte d'Alaine, Marcor, La Plagne et Valézan. A l'issue des débats Anthony FAVRE remercie l'ensemble du conseil municipal pour ce vote par rapport à l'impact qu'il aura sur l'avenir et indique que ce ne sont pas des décisions faciles à prendre mais que ce sont selon lui « les moins mauvaises ». Il remercie également les conseillers pour la qualité des débats ainsi que pour le respect des différentes positions exprimées ce soir. Il indique qu'il faut rester optimiste pour l'avenir et rester actif dans le futur en participant très activement dans la nouvelle assemblée. Avant de terminer il remercie de nouveau toute l'assemblée pour les débats sans ménages et il indique qu'il agit dans un seul intérêt : celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

NB : L'ensemble de ces informations est extrait des comptes-rendus publics du conseil municipal de Belleentre sans aucune modification, vous pouvez vérifier

Source : Sylvie Ehrlich, Administrateur Générale et Responsable Grand



Membre du conseil municipal : Anthony Favre, Roger Poussin, Roland Richermezz, Marie-Suzanne Goetzinger, Mayrae Buttol, Yann Allain, Jérôme Bernand, Françoise Sève, Sylvie Ehrlich, Isabelle Girard, Didier Emmanuel, Valérie Ferret, Patricia Marchand, Sébastien, Anthony Favre, et...
 La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus connue sous son acronyme loi NOTRE, est une loi française qui s'inscrit dans l'acte II de la décentralisation mis en œuvre à partir de la présidence de François Hollande.

Mars 2020

Election du premier conseil municipal post fusion. La liste conduite par Jean-Luc Boch remporte l'élection au premier tour avec **64% des voix**.

Dans les semaines qui suivent un collectif d'anciens élus engage une démarche de défusion. **Pourquoi avoir attendu plus de 4 ans après la fusion pour engager cette démarche ?** Le résultat de l'élection municipale ne serait-il pas le fait déclencheur ? De plus, quelle surprise de voir en 2021 l'ancien Maire de Belleentre Anthony Favre, défenseur et porteur farouche de la fusion, rejoindre le collectif en arguant du fait «qu'il a été naïf et qu'il avait l'impression de s'être fait rouler dans la farine» et d'ajouter «que Belleentre est devenue la variable d'ajustement de Macot» ! Comment être naïf après 8 ans de mandat et 1 an de concertation pour la fusion...

Les porteurs de la défusion mettent en avant le fait que la fusion serait néfaste pour le territoire de Belleentre et en particulier de mentionner : la fermeture d'une classe de l'école primaire au profit de Macot, des investissements réalisés à La Plagne pour un terrain de rugby alors que les Belleentrains réclament une épicerie-bar-bibliothèque et, plus globalement, l'entretien du village et de Montchavin-Les Coches qui se dégrade, des services en moins, fermeture du centre de secours, des impôts en plus avec une hausse de 29% de la taxe foncière, l'augmentation du prix de l'eau, le manque d'entretien des routes, etc...

Dans le but de vous éclairer nous portons à votre connaissance nos réalisations depuis mai 2020, des informations factuelles et nos grands projets pour les années futures.

Ecole petite enfance

• Suivi des effectifs scolaires (à noter que le départ du baillon de chasseurs alpins de Bourg Saint Maurice en 2013 a fait chuter les effectifs des écoles de 10%).

	Montchavin	Bonconseil	Belleentre	Total
2016-2017	28	21	21	70
2017-2018	31	20	19	70
2018-2019	26	26	16	68
2019-2020	28	23	21	72
2020-2021	21	20	19	60
2021-2022	15	15	23	53
2022-2023	17		32	49

• En parallèle le nombre de dérogations accordées :

	Montchavin	Bonconseil	Belleentre	Total
2018-2019	1	2	9	12
2019-2020		1	1	2
2020-2021	1	3		4
2021-2022		2		2
2022-2023			3	3

Par rapport aux dérogations 2018/2019, les élus ont pris conscience de l'importance des conséquences potentielles (fermeture de classe) et ont décidé de mettre en place une commission chargée d'examiner les demandes. Les chiffres parlent d'eux même, depuis notre arrivée nous avons réduit les dérogations au maximum.



⇒ A la demande des enseignants et des parents délégués, nous avons réalisé le regroupement de l'école maternelle de Bonconseil avec l'école primaire de Belleentre. Demande exprimée depuis de nombreuses années (une majorité du conseil s'était prononcée en 2018 pour réaliser ce rapprochement) et restée sans réponse par Anthony Favre.

Côté des travaux 231 000 € avec 44 210 € de subvention.

⇒ Consciemment, création à Bonconseil, dans les anciens locaux de la maternelle, d'une MAM pour 8 enfants (Maison d'Assistants Maternelles) pour un coût de 21 600 € offrant aux parents un service de qualité très attendu.

⇒ Travaux de peinture et création d'un sanitaire PMR à l'école de Montchavin pour un coût de 25 000 €.

⇒ Création au groupe scolaire de Belleentre d'un préau couvert pour un coût de 200 000 € (travaux finalisés en avril 2023).

⇒ Rénovation de la cantine de Montchavin et de la halle-garderie pour un coût de 13 100 €.

⇒ Acquisition de matériel pour moderniser et mettre aux normes les garderies des Coches pour un coût de 15 500 € et aussi régularisation des déclarations et dossiers administratifs qui n'étaient pas conformes.

⇒ Sécurisation de l'école de Belleentre (plan Vigipirate) par la mise en place de barrières et d'une clôture autour du stade côté mairie pour un coût de 5 000 €. Cette sécurisation aurait dû être réalisée depuis longtemps.

⇒ Création, à la demande des parents délégués, de 4 passages piétons dans Belleentre pour sécuriser l'accès des piétons à l'école.

⇒ Ecole de Montchavin, création d'un escalier extérieur à l'école pour rendre indépendant le logement situé au-dessus, pour un coût de 55 900 €, permettant ainsi de le louer (appartenance non exploitée depuis de nombreuses années car seulement accessible par l'intérieur de l'école).

⇒ Mise en place du portage des repas par la cuisine centrale dans les écoles de Belleentre et de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise évitant ainsi la prise de repas préparés industriellement (la cuisine centrale prépare entre 30 000 et 40 000 repas par an pour toutes les structures de La Plagne Tarentaise). Le coût d'un repas (2022) est de 8 € la commune prenant en charge 3,90 €. En 2022, 5061 repas ont été servis dans les écoles de Belleentre représentant un coût de 19 586 € pris en charge par la collectivité. La loi Egalim impose aux collectivités que les menus des restaurants scolaires soient composés de «50% de produits de qualité et durables, dont 20% de bio minimum». Aujourd'hui, un repas bio et un repas végétarien sont servis chaque semaine.

⇒ Financement par la commune de 2 ATSEM à temps plein (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour un montant annuel de 69 000 €.

⇒ Contribution financière de la commune au budget des écoles par le versement de subventions (culture à hauteur de 40 €/enfant/an, fournitures scolaires (culture à hauteur de 50 €/enfant/an, soit 90 €/enfant pour 70 € avant fusion). Pour les classes de découverte la commune participe à hauteur de 27 €/jour/enfant 1 an sur 2).



Epicerie-Biblio Belleentre

⇒Projet non-réalisé par l'équipe municipale conduite par Anthony Favre qui a beau jeu, dans le Dauphiné Libéré du 21 avril 2022, de dire que le projet est réclamé depuis des années à Belleentre ! Nous avons relancé le projet dès notre prise de mandat en mai 2020 et nous l'avons réalisé avec une mise en service en 2022 pour un coût de 1 111 704 € avec 409 357 € de subvention



Patrimoine

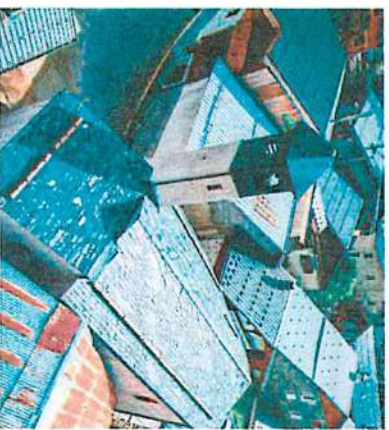
⇒ Réfection des chapelles du Villard de Belleentre et de Montorlin pour un coût de 83 000 €. Ces édifices n'avaient pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis bien longtemps.



⇒Réhabilitation complète de la salle de la fruitière de Belleentre pour un coût de 10 000 €.

⇒Rénovation des logements de saisonniers, trouvés à notre prise de mandat dans un état déplorable et n'ayant manifestement pas fait l'objet de travaux de maintenance, pour un coût de 50 000 € (entreprises extérieures à la commune) complétées par l'intervention des équipes bâtiment de la commune à hauteur de 18 000 €.

⇒Mise en place d'une gestion centralisée des salles communales avec optimisation de l'utilisation et de la facturation.



Eaux et assainissement

⇒ Raccordement du hameau du Gothard à la station des Granges de Belleentre pour supprimer les rejets directs à l'Isère pour un coût de 535 000 € avec une subvention de 213 650 €.

⇒Travaux de dévoilement du réseau d'assainissement pour des parcelles classées constructibles dans les années 1970 avec une viabilité partielle et inachevée à la Grange de Belleentre.

⇒ Par ailleurs, nous avons lancé les études pour la réalisation du raccordement de Bonconseil et du Plan des Forches (estimation des travaux 1 000 000 €). Derniers hameaux dont les eaux usées ne sont pas traitées avant rejet dans l'Isère.

⇒Redimensionnement du réseau d'eaux usées de l'observatoire aux Coches pour un coût de 60 000 €.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Concernant l'évolution des tarifs on doit en premier lieu rappeler que la réglementation prévoit que le tarif de l'eau doit financer le service de l'eau et que le tarif de l'assainissement doit financer le service de l'assainissement. Donc, un transfert du budget général n'est plus possible vers les services de l'eau comme cela était pratiqué par le passé.

L'harmonisation des tarifs s'appuie sur le principe constitutionnel d'égalité de traitement des usagers devant le service public, ainsi pour un service identique les usagers doivent être soumis au même tarif. La loi prévoyant le transfert de la compétence à la COVA au plus tard en 2026, il incombe à la commune d'harmoniser les tarifs à son échelle. La commune a choisi d'harmoniser les tarifs sur la période 2021/2026.

Quels sont les tarifs pratiqués hors taxes sur la base d'une facture de 120m3 ?



Quelle conséquence de ces travaux sur les tarifs ?

Globalement La Plagne Tarentaise doit investir d'ici 2026, 2,07 M€ pour l'eau potable et 2,2 M€ pour l'assainissement. Cela implique une hausse sur la période de 29% pour porter le tarif communal (eau + assainissement) avant travaux de 2,67€ / m3 à 3,45 € /m3 après travaux.

Comment se situe La Plagne Tarentaise par rapport aux collectivités environnantes ?

Lorsque nous aurons réalisé tous les travaux le prix moyen sera encore inférieur à Aime La Plagne.



Sécurité

- ⇒ Sécurisation du hameau de Bonconseil le haut contre les éboulements, partie ouest (2ème phase) pour un coût de 43 000 €.
- ⇒ Sécurisation du hameau de Bonconseil le haut contre les éboulements, partie est (3ème phase) pour un coût de 41 000 €.
- ⇒ Maison Dozias à Montorlin, acquisition et première étape de sécurisation pour un coût de 205 000 € - conséquence d'une gestion désastreuse par nos prédécesseurs d'un dossier qui dure depuis 1994.
- ⇒ Réfection suite à éboulement d'un talus très mal aménagé rue du plan à Montchavin pour un coût de 70 000 €.
- ⇒ Sécurisation de la circulation piétonne à Montchavin par la réalisation d'un cheminement piéton depuis le rond-point jusqu'à la rue du plan pour un coût de 92 000 € (aurait dû être intégré dans la réalisation du rond-point de Montchavin).
- ⇒ Réalisation de la circulation douce du Paradisio à Montchavin pour un coût de 1 000 000 € dont 730 873 € à la charge de la commune (269 127 € à la charge de Neige et Soleil).
- ⇒ Aménagement du virage de la route du pont à Belleentre pour un coût de 18 000 € (emplacement réservé depuis 1992)
- ⇒ Réfection de la route du Carroy pour un coût de 26 000 €.
- ⇒ Réfection de la route des Bautes pour un coût de 50 000 € (programme sur 3 ans).
- ⇒ Modernisation de l'éclairage public pour un coût de 54 000 € (à venir 37 000 €).
- ⇒ Réfection du parking de Bonconseil le Haut pour un coût de 36 000 € (à venir 43 000 €).
- ⇒ Création d'un parking aux Coches (places dédiées aux résidents d'altitude) pour un coût de 118 000 €.
- ⇒ Réfection du parking du pressoir à Belleentre pour un coût de 44 000 €.
- ⇒ Enrobé route Napoléon et grande rue à Belleentre pour un coût de 37 000 €.
- ⇒ Reprise d'enrobés sur la commune déléguée de Belleentre pour un coût de 743 000 € en 2 ans.



Tourisme et services publics

- ⇒ Déviation du GRS à Belleentre pour le faire passer devant l'épicerie.
- ⇒ Remplacement du sanitaire très vétuste et en mauvais état sur le front de neige de Montchavin (cadre label famille plus) pour un coût de 40 000 €.
- ⇒ Acquisition de boudins gonflables pour les 2 espaces luge de Montchavin et des Coches et remodelage de l'espace des Coches pour un coût de 27 000 € (renforcement de la sécurité de ces 2 espaces).
- ⇒ Réouverture de la patinoire des Coches avec un investissement de 80 000 €. (6 000 entrées en moyenne sur les hivers 2020/2021 et 2021/2022).
- ⇒ Création d'une navette (régie communale) entre l'aire de chaînage de Macrot/Gotthard/Belleentre/Montchavin les Coches pour un coût d'exploitation de 33 000 €/an.
- ⇒ Gratuité de la télécabine des Coches été hiver (coût compensé par la prise en charge par la commune de la liaison Plagne Soleil / Plagne Village) et gratuité de la téléfunicelle (coût en saison d'été pris en charge par la commune à hauteur de 33 000 €/an).



- ⇒ Transfert de l'agence postale dans les locaux de l'OT de Montchavin permettant d'offrir un service élargi pour les habitants de Montorlin/Montchavin/Les Coches et les vacanciers pour un coût de 50 000 €.
- ⇒ Réalisation d'un terrain de volley aux Coches pour un coût de 22 400 €
- ⇒ Aménagement de cheminement piétons et pistes pour un coût de 78 000 €.
- ⇒ Création d'une aire de jeux à Montchavin pour un coût de 50 000 € (label famille plus)
- ⇒ Contribution de la commune à la création du parc accrobranche et du chenil l'écrin
- ⇒ Création d'un e-spot (VTT) aux Coches pour un coût de 25 000 €
- ⇒ Equipements sportifs pour un coût de 16 500 €

Agriculture

⇨ Rénovation du chalet d'alpage du Carroley pour un coût de 106 000 €.

Services techniques Montchavin

⇨ Achat fraise à neige pour un coût de 192 000€.

⇨ Remplacement de 3 véhicules pour un coût de 60 000 €.

⇨ Réaménagement des locaux des services techniques de Montchavin (locaux qui n'ont jamais fait l'objet de travaux et qui ne sont pas aux normes en matière d'hygiène et de sécurité et qui aurait pu faire l'objet d'une fermeture administrative) pour un coût de 200 000 €.



⇨ Confortement des effectifs dédiés à Montchavin-Les Coches avec des renforts saisonniers (en hiver 8 agents + 5 saisonniers)

⇨ Les équipes spécialisées de la commune (5,5 agents espaces verts, 7 agents vallée, 8,2 agents bâtiment) interviennent en tant que de besoins.

Travaux à venir

⇨ Réaménagement du Carreau des Coches et création du tunnel piéton sous la piste Mont-Blanc, prévision 2024-2025

⇨ Réfection de la place des commerces aux Coches (travaux qui auraient dû être réalisés depuis longtemps)

⇨ Raccordement du hameau de Bonconseil et du plan des Forches à la STEP des Granges avec création d'une passerelle piétonne sur l'Isère pour rejoindre la voie verte.

⇨ Travaux d'entretien sur le ruisseau des Bâches.

⇨ Réflexion sur l'espace Show (salle laissée à l'abandon depuis de nombreuses années).

⇨ Réfection de la cuisine de la salle Marcel Pignard.

⇨ Mises aux normes et modernisation pour le maintien du classement du camping.

⇨ Seconde tranche de travaux à La Grange de Belleentre pour la partie AEP et éclairage du domaine public pour un coût de 40 000 euros.

⇨ Réfection de l'escalier de la clef qui donne accès à l'observatoire

⇨ Création de nouvelles pistes de VTT permettant l'accès à La Plagne Altitude

Bilan des investissements réalisés sur la commune déléguée de Belleentre

Avant fusion 2014/2015	Depuis fusion 2016/2019	Nouvelle équipe municipale 2020/2022
1,4 millions	1,8 millions en moyenne par an	3 millions en moyenne par an

Evolution de l'indemnité des élus

Une indemnisation des élus destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. A souligner qu'en 2016 il y avait plus d'adjoint et pas de conseiller délégué. Pour les principales fonctions contrairement à ce qui a été affirmé par Michel Girod, il n'y a pas eu de doublement de l'indemnité. De plus, le montant global des indemnités versées à partir de 2020 n'est pas en augmentation par rapport au montant global versé depuis 2016. A noter que le Maire de LPT avait demandé à ne pas bénéficier de la majoration applicable au moment de la fusion en ne conservant que son indemnité de base.

	2016	2023
Indemnités (net à payer)		
Maire	-	2 158,76 euros
Maire délégué de Macot	1328,62 euros	-
Maire délégué de Belleentre	1052,13 euros	1253,82 euros
Maire délégué de La Côte d'Alme	1052,13 euros	1316,43 euros
Maire délégué de Valezan	576,96 euros	881,59 euros
Adjoint au maire	-	Mini : 712,32 euros Maxi : 826,86 euros
Adjoint au maire de Macot	560 euros	
Adjoint au maire de Belleentre	280 euros	
Adjoint au maire de La Côte d'Alme	280 euros	
Adjoint au maire de Valezan	224 euros	
Conseiller délégué	-	372,27 euros

Evolution de la taxe foncière

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et application d'un «coefficient correcteur» permettant d'équilibrer financièrement ce transfert (source DDFIP 73).

Dans le cadre de cette intégration fiscale le taux de la taxe foncière appliqué sur la commune déléguée de Belleentre est le suivant (Informations issues des avis de TFPB) :

Taxe foncière Propriétés bâties	Progression base de calcul (décision DDIFP)	Taux communal	Taux départemental	Total
2015		10,44	11,03	21,47
2016		10,44	11,03	21,47
2017	0,53 %	10,77	11,03	21,08
2018	1,06 %	11,06	11,03	22,09
2019	2,28 %	11,37	11,03	22,71
2020	1,20 %	11,68	11,03	22,71
2021	0,17 %	23,02		23,02
2022	5,07 %	23,32		23,32

A partir de 2021, le taux communal est constitué du taux communal 2020 auquel le taux départemental a été ajouté.

Ainsi depuis la fusion, la commune n'a pas augmenté les 3 taxes (habitation, foncière sur les propriétés bâties et foncière sur les propriétés non-bâties).

Donc, contrairement à l'affirmation de Michel Girod dans l'article paru dans le journal «La Savoie» du 2 mars 2023, la taxe foncière pour les habitants de Belleentre n'a pas augmenté. Donc, une fois de plus, la fusion des communes en 2016, d'une part, et l'élection du nouveau conseil municipal en 2020, d'autre part, n'ont pas eu d'impact sur la taxe foncière des propriétés bâties, le taux reste stable, c'est un engagement de la nouvelle municipalité.

Centre de secours Montchavin



Pour fonctionner dans de bonnes conditions le nombre de pompiers volontaires nécessaire est de 8 (source SDIS 73) pour que l'asthme ne revienne pas trop souvent. En 2022 un seul pompier volontaire était actif. Bien que le fonctionnement du centre de secours ne relève pas des prérogatives de la commune, nous avons organisé 2 réunions publiques pour tenter de trouver des personnes prêtes à s'engager.

A l'issue de ces 2 réunions, 4 personnes se sont déclarées intéressées, nombre insuffisant pour faire fonctionner le centre d'autant plus que sur les 4 personnes 2 seulement ont finalisé l'engagement. C'est pourquoi la commune a proposé temporairement la mise en sommeil du centre en attendant le recrutement de volontaires. La commune a rencontré le SDIS de Savoie le 31 janvier 2023, à cette occasion le Directeur Départemental du SDIS 73, le Colonel Fabrice Terrien, a indiqué «qu'à ce jour l'unité n'est cependant pas fermée, mais qu'elle est gelée dans ses moyens opérationnels».

La commune s'est engagée à rouvrir un centre à Montchavin sur demande du SDIS 73 dès que le nombre de pompiers volontaires permettrait un fonctionnement normal au bénéfice de tous. L'évolution du nombre de pompiers volontaires montre que la réduction des effectifs n'est pas liée à la fusion mais remonte à de nombreuses années. Le Président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France prédise «qu'à notre époque où les sollicitations sont multiples et variées, la notion d'engagement est devenue caustique, et notamment chez les jeunes qui se défont de plus en plus des demandes».

	Nombre de pompiers volontaires sur le centre de secours de Montchavin	
2015	4	
2016	3	
2017	3	
2018	3	
2019	3	
2020	3	
2021	2 puis 1	
2022	1	
2023	1 + 2	



Synthèse

Les éléments ci-dessus présentés démontrent, s'il en était besoin, que la fusion de Bellentre au sein de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, n'a en aucun cas porté préjudice au territoire de la commune déléguée et placé Bellentre en variable d'ajustement de Marcot comme l'a affirmé Anthony Favre.

Mairie déléguée

Pour ce qui concerne l'accueil des habitants en mairie, la fréquentation constatée a mis en évidence qu'une ouverture permanente n'avait pas de fondement, c'est pourquoi nous avons ajusté les créneaux d'ouverture au public.

Indemnités des élus

Michel Girod affirme que les indemnités des élus ont été doublées, ce qui bien entendu est faux. Elles ont été adaptées au nouveau classement de la commune de La Plagne Tarentaise (Cf. supra page 11). Il faut rappeler que les indemnités des élus sont encadrées par le Code Général des Collectivités Territoriales et ne peuvent pas être fixées librement. Elles sont soumises au contrôle de légalité des actes des collectivités par la Préfecture qui vérifie la conformité des actes pris par les collectivités territoriales avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Taxes locales

Concernant l'augmentation de la taxe foncière, cette affirmation de Michel Girod, est infondée comme expliqué page 12. Dommage de propager intentionnel-

lement des informations fausses constituant une désinformation portant préjudice, d'une part, à la fusion, et d'autre part à l'équipe municipale.

Services publics

Les effectifs des Services techniques ont été confortés et renforcés en saison hivernale afin de faire face aux besoins spécifiques de l'hiver. Parfois le matériel peut être défectueux ce qui peut entraîner des retards en matière de déneigement comme le reprocheait Anthony Favre. Il est vrai que durant ses deux mandats tout était parfait, les stations et les villages ne subsaisaient jamais de retard de déneigement. Pour ce qui est du problème de déneigement d'un jour de décembre 2016 (Journal Le Dauphiné du 24 avril 2022), il était maire délégué et avait donc les moyens d'agir pour réparer les effectifs à bon escient. Dans le même article, reprocher un manque de réparation d'une barrière cassée chemin des berges alors que les dégradations remontent, non pas à des se-

maines comme mentionné, mais à des années du fait d'un manque d'entretien courant, relève quand même d'un manque d'honnêteté. Il pouvait agir de 2008 à 2020 au lieu de réaliser un giratoire à l'entée de Montchavin. Toujours dans cet article du 24 avril 2022, Anthony Favre met en cause la nouvelle équipe municipale au sujet des services publics. Alors que dire de notre démarche de dissolution de l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches (OGMC) qui a permis de clarifier la gestion administrative et financière de cet organisme et surtout d'intégrer toutes les structures

et les agents au sein de la collectivité (camping, halte-garderie, centre de loisirs, gestion des salles). Aujourd'hui, tous ces services publics sont parfaitement organisés et gérés de façon claire et transparente aux bénéfices de tous. Que dire de l'intégration de l'Agence postale au sein de l'OT de Montchavin (été 2023) pour offrir un service élargi. Que dire du développement de la cuisine centrale pour fournir tous les repas aux enfants de nos écoles et des structures d'accueil.

Ecole

Pour ce qui concerne la fermeture d'une classe à Bellentre en septembre 2016, elle a été décidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (courrier daté du 15 février 2016 adressé au Maire de La Plagne Tarentaise), du fait de la réduction de l'effectif ramené de 59 à 48 enfants. Encore une fois, contrairement à l'affirmation de Michel Girod dans le journal La Savoie du 2 mars 2023, cette fermeture n'a aucun lien avec la fusion, les réflexions engagées par l'éducation nationale avaient débuté courant 2015. A la suite de cette

fermeture, on peut souligner que des familles de Bellentre, suite au départ de l'enseignante pour Macot, ont décidé de transférer leurs enfants à Macot et à Bourg Saint Maurice (qui a accordé les dérogations ?). Et que dire d'une dérogation accordée en 2011 pour permettre à un enfant de Montchavin d'être scolarisé à Bonconseil !

Conséquences si défusion

Dans l'éventualité d'une décision du Préfet de défusionner la commune de Bellentre il faut prendre conscience des grandes difficultés auxquelles les nouveaux élus, et la population, seraient confrontés.

Les élus

En premier lieu, le conseil municipal est dissout de plein droit et il faut procéder à de nouvelles élections municipales dans les 2 territoires concernés. Jusqu'à l'installation des nouvelles assemblées municipales, les intérêts de chaque commune sont gérés par une délégation spéciale qui est désignée par l'autorité habilitée à prononcer la modification des limites territoriales (Préfecture).

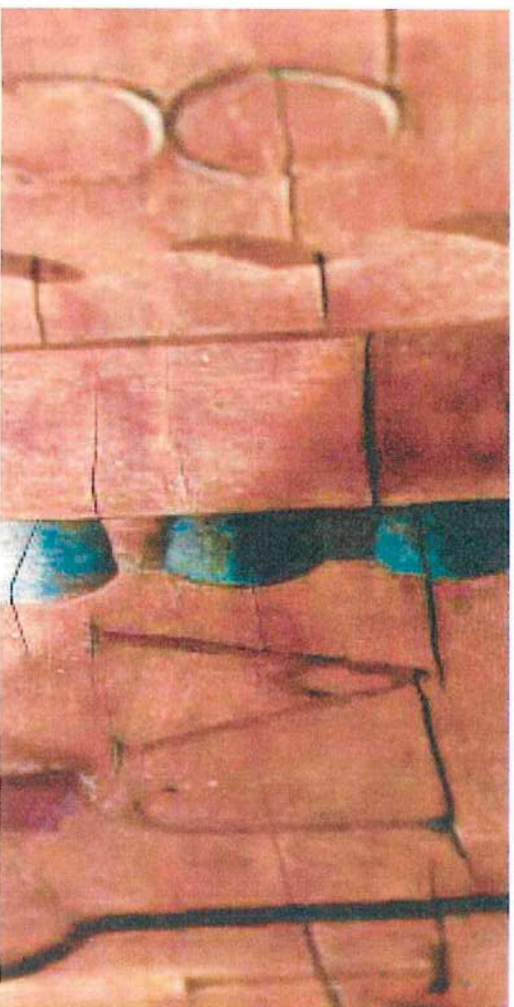
services opérationnels. Difficulté d'autant plus grande complète-tu du contexte de pénurie des ressources potentiellement disponibles.

Le budget

Par ailleurs, il faudra redistribuer les finances, tant pour le budget de fonctionnement que pour le budget d'investissement. Une fois défusion vous verrez l'état des finances et nous vous encourageons à regarder les finances de la commune déléguée de Bellentre avant fusion. Nous vous rappelons à ce sujet les propos d'Anthony Favre en septembre 2015 : «Par exemple pour Bellentre, la capacité d'auto-financement était en 2014 d'environ 1 million d'euros, elle ne sera plus que de 200 à 300 000 € en 2020 ; or le simple fait d'entretenir les routes sur le territoire communal nous coûte aujourd'hui déjà 400 000 € par an...».

Bâtiments communaux

Enfin, suite au regroupement de l'école maternelle de Bonconseil avec l'école primaire de Bellentre, la mairie annexe ne dispose plus de locaux capables d'accueillir de nouveaux l'ensemble des services. Il faudra donc construire de nouveaux locaux en ayant préalablement trouvé un terrain. Cette étape sera longue, plusieurs années, et coûteuse et ne permettra pas d'avoir des équipes municipales opérationnelles immédiatement.





Le Collectif d'anciens élus de Bellentre

Chers amis,

Faisant suite à la lettre ouverte des élus de la majorité de La Plagne Tarentaise aux habitants de Bellentre, nous vous proposons de corriger cette lettre afin que les bellentrais puissent disposer d'une parfaite information.

Le collectif des anciens élus de Bellentre :



RAPPEL HISTORIQUE

En 2019, nous avons pris connaissance d'un document produit par la Société Agathe Agence Alpine des Territoires sur les perspectives de La Plagne Tarentaise. Ce document a l'avantage d'être impartial et non sujet à interprétation. Nous apprenons donc que La Plagne Tarentaise a un résultat de clôture à fin 2018(à date) de 4 Millions d'euros se décomposant comme suit :

Bellentre	3.08M €	Macôt	0.16M €
La Côte d'Aime	0.57M €	Valezan	0.19M €

Il en est de même pour l'eau et l'assainissement.

Toujours d'après la même étude :

Les capacités d'investissements pour l'eau potable 2018-2021 sont :

Bellentre	1M €	Macôt	0
La Côte d'Aime	0.44M€	Valezan	0.1M €

Les capacités d'investissement pour l'assainissement 2018-2021 sont

Bellentre	1M €	Macôt	0.32M €
La Côte d'Aime	0.14M €	Valezan	---

L'endettement de Macôt est de 78% de son excédent brut d'exploitation quand Bellentre est à 39%.

De plus, nous avons appris par le magazine Marianne du 13/03/2020 les exploits de Jean Luc Boch que nous vous livrons in extenso :

« A LA PLAGNE LE SENS DE LA FAMILLE »

Jean Luc Boch, maire LR de La Plane Tarentaise, fait aussi dans le BTP. Et cette double casquette n'a pas du tout plu au tribunal administratif de Grenoble, qui a annulé le 25 juin 2019 la délibération de la mairie approuvant la vente de terrains communaux au promoteur Pelletier, un poids lourd de la région. Motif ? L'Elu qui a préparé la décision et l'a présentée lors d'une séance du conseil municipal qu'il présidait, savait qu'il allait bénéficier de l'opération, puisqu'une partie des travaux devaient être sous-traités à ...son entreprise, Boch et frères. La plainte d'Anticor ne vise pas seulement « cette maladresse », selon les mots de l'édile. Les actes de vente portent sur près de 1 000m² de plus que ce que le conseil municipal a voté, tandis que le prix de vente, lui, est resté identique à celui qui a été fixé par les Domaines : 1 million d'euros. Une nouvelle « maladresse » qui fait tomber le prix du mètre carré de 430€ à 306€, soit une ristourne de près de 30%. »

Enfin, si Monsieur Boch se targue d'avoir été réélu avec 64 % des voix, il est important de rappeler qu'à Bellentre, il n'était pas majoritaire !

Pour cette raison, et devant ces éléments accablants sur la situation financière de Macôt, les anciens élus de Bellentre se mobilisent pour entreprendre la défusion.

La défusion est un long périple :

- Le 16/07/2020 date de dépôt de la demande initiale de défusion
- Le 01/03/2022 date de dépôt de la deuxième demande de défusion.

- Le 10/07/2022 courrier à Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Le 26/07/2022 réception d'un e-mail de Madame Tochon Nathalie (Préfecture)
- Le 08/08/2022 réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Le 19/01/2023 Création officielle de l'association loi 1901 « **Retrouvons Bellentre** »

Retrouvons Bellentre



Association loi 1901

Plusieurs courriers aux différents préfets se sont succédés (3).
Devant l'inaction de ceux-ci, plus précisément le mutisme complet, nous faisons appel à un avocat spécialisé dans les défusions.

Le 29/03/2023 enfin ! le préfet décide d'organiser l'enquête publique dont la date, n'est pas encore fixée.

Cette nouvelle est relayée dans le Journal La Savoie et sur leur site internet :

LA SAVOIE MIS EN LIGNE LE 1/03/2023 À 18:00 ▣ PAR VIRGINIE PASCASE

Bellentre : une enquête publique va bien avoir lieu sur la défusion de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise

Un collectif d'anciens élus et 40% du corps électoral veulent défusionner de La Plagne Tarentaise et ils ont gagné une première bataille en obtenant du préfet de La Savoie qu'il annonce une enquête publique sur le dossier dans les prochaines semaines.

La commune de Bellentre se sent « vassalisée » au profit de La Plagne Tarentaise.

Michel Girod, maire de la commune de Bellentre de 1986 à 2004 est l'instigateur de la procédure de défusion de son village de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise a obtenu gain de cause auprès du préfet : une enquête publique va bien se dérouler pour étudier la possibilité de sortir de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

Cette dernière a été créée en 2015. Mais l'ancien maire n'a jamais souscrit à cette nouvelle entité. « C'est mon successeur, Anthony Favre, maire jusqu'en 2020, qui a fait la fusion. Moi, je n'ai jamais été d'accord ».

Des services en moins

Aussi, celui-ci s'est associé à 8 autres anciens élus de la commune déléguée de Bellentre pour remettre en cause la fusion. « Bellentre était une commune qui se portait bien et qui avait les moyens de ses ambitions et aujourd'hui rien ne se passe », déplore encore Michel Girod qui fustige la dégradation des services sur la commune et des finances. « Ils viennent de fermer le centre de secours, la mairie est ouverte 3 jours et demi par semaine et Jean-Luc Boch [le maire de La Plagne Tarentaise, NDLR] a accepté que des enfants de Bellentre soient scolarisés à Macôt. Résultat, on est en manque d'élèves. On va fermer une classe par manque d'effectifs », pointe du doigt l'ancien maire qui souligne également « l'entretien déplorable des routes ».

Des impôts en plus

Pour cet élu et ses anciens collègues, ce recul des services publics va de pair avec une hausse des impôts : « augmentation de la taxe foncière, hausse de 29% de l'eau et de l'assainissement ». Sans compter que pour eux, le risque est que la bonne santé financière de Bellentre serve à éponger la faible capacité d'auto-financement de Macôt.

Une mobilisation citoyenne

Toujours est-il que le collectif d'élus n'est plus le seul à le penser. Il a réussi à recueillir la signature de 40% du corps électoral, soit 337 signataires en faveur de la défusion. Alors que la loi prévoit un minimum d'1/3 des inscrits sur les listes électorales pour déclencher une procédure légale de sortie de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise. Suite à cette mobilisation forte, la balle est actuellement dans les mains du préfet. « Ce dernier doit maintenant faire une enquête publique pour savoir si les gens veulent défusionner », expose Michel Girod. Une enquête publique qui n'a pas été mise en place par le représentant de l'État à ce stade. Le préfet a été saisi par le collectif d'élus le 26 janvier 2022 de sa demande et de celle des habitants. L'ancien maire qui a pris un avocat pour obliger l'État à engager l'enquête publique. « Il y a deux mois que notre avocat a fait un recours pour excès de pouvoir du préfet », observe Michel Girod. Ce qui a fonctionné.

Une enquête publique annoncée

Enfin, le préfet de Savoie, François Ravier, en date du 22 février 2023 a annoncé à l'avocat du collectif d'anciens élus que l'enquête publique aurait bien lieu et débiterait « dans les prochaines semaines ». Dans son courrier, il précise : « Après vérification du respect des conditions requises (...) et compte-tenu qu'aucun motif d'intérêt général ne paraît s'opposer à ce qu'il soit fait droit à la demande, je vous informe que la procédure prévue par les articles L2112-2 à L2112-4, dont la prescription d'une enquête publique et l'institution de la commission d'enquête, débutera dans les prochaines semaines ».

En attendant, le bateau ivre de La Plagne Tarentaise a commencé sa longue dérive :

LES ECOLES

En 2016 fermeture d'une classe primaire à Bellentre, 9 enfants ont suivi l'institutrice nommée à Macôt, en dépit de la carte scolaire, avec l'accord de Monsieur Jean Luc Boch qui ose poser la question « Qui a accordé les dérogations ? » Quel culot puisque c'est lui-même qui a accepté les enfants de Bellentre, contre l'avis des élus bellentrains. Par la suite la commission dérogation a accepté systématiquement toutes les demandes, justifiées ou non, sans tenir compte des règles de la Charte et seuls les membres de Bellentre toujours mis en minorité s'y opposaient. C'est pourquoi Sylvie Emprin a démissionné de cette commission.

La nouvelle institutrice de l'école maternelle de Bonconseil en profite pour demander la délocalisation de son école à Bellentre. Ce transfert est une absurdité, celle-ci convenait parfaitement à son usage comme en témoigne Monsieur Hervé Reymond selon son message ci-dessous qui la connaissait parfaitement ayant été l'instituteur pendant 2 ans.

Message de Monsieur Hervé Reymond

« J'ai été directeur de l'école de 2013 à 2015. Je n'ai jamais constaté de problèmes qui auraient pu mettre les enfants et le personnel en danger. Des travaux dans les toilettes avaient été faits pour faciliter leur utilisation et les rendre plus conformes. D'ailleurs, je pense que le maire en poste à l'époque, Monsieur Anthony Favre, n'aurait pas permis qu'un bâtiment public accueillant des enfants ne soit pas aux normes.

Concernant le bruit, personnellement je n'ai jamais été dérangé par le bruit provenant de la route nationale située à côté de l'école. Je ferai remarquer que le radar est situé presque au niveau de l'école, ce qui

implique un passage des véhicules à 70 km/h. Je n'ai jamais constaté de désagréments à cause d'odeurs de gaz d'échappement. Enfin, j'ai occupé le poste de directeur de l'école Marchand-Maillet à Bellentre de 2007 à 2013. J'ai travaillé avec mon collègue de Bonconseil, Monsieur Barrier Philippe, et j'ai participé à des conseils d'école communs. Il n'a, dans mes souvenirs, jamais évoqué de problèmes de normes à l'école maternelle de Bonconseil. »

Mais les caprices de l'institutrice et de quelques parents d'élèves ont été une aubaine pour affaiblir la mairie de Bellentre. C'est ainsi que la « nouvelle école » a été bricolée en créant des salles non- contigües et demi-niveaux non adaptés à des jeunes enfants pour un coût exorbitant :

- Création des salles de classes : 231 000 euros
- Création d'un préau nécessaire pour remplacer l'ancien utilisé pour la maternelle : 200 000 euros
- Réquisition du stade comme cour d'école

Mais malgré une utilisation inadaptée des locaux, Monsieur Véniat est satisfait : il pense que la mairie est hors d'usage.

« Tout n'est pas perdu quand on fait une grosse bêtise : il reste à en tirer vanité » André Birabeau

L'EPICERIE

En ce qui concerne sa réalisation, l'équipe Boch prend à son compte sa création, comme si elle avait figolé le projet de A à Z. C'est faux, puisque le projet était bouclé, plans d'architecte, finances, date des travaux, gérance...et que l'équipe n'a fait que retarder la réalisation d'un an et revu le projet à la baisse et ceci au profit de leur stade de rugby bien plus urgent !

LA GESTION HÉGÉMONIQUE DE LA PLAGNE TARENTOISE

- ☞ Délocalisation des services à Macôt (technique – mairie – secrétariat de mairie de Bellentre : permanence uniquement)
- ☞ Augmentation de 29% de l'eau et de l'assainissement
- ☞ Augmentation de la taxe foncière

Dans leur lettre ouverte il est produit un tableau de son évolution et l'on constate une augmentation de 11,78% alors que dans le commentaire qui suit il est écrit « le taux est stable »...

Mentez, mentez, il en reste toujours quelque chose semble être la devise des élus de La Plagne Tarentaise.

Pour clore le débat sur la fiscalité, le tableau de la prospection 2018-2020 ci-dessous a été respecté et c'est bien 11.78 % que les Bellentrais ont payé depuis 2016.

L'augmentation argumentée dans La Savoie par Michel Girod concernait l'eau et l'assainissement ! et c'est bien + 29%

Taux de TH	2016	2017	2018	2019	2020
Bellentre	11,49%	11,86%	12,02%	12,17%	12,33%
La Côte d'Aime	17,43%	17,67%	17,34%	17,01%	16,68%
Macot	13,79%	13,72%	13,72%	13,72%	13,72%
Valezan	19,85%	20,22%	19,68%	19,13%	18,59%
Taux de Foncier bâti	2016	2017	2018	2019	2020
Bellentre	10,44%	10,75%	11,06%	11,36%	11,67%
La Côte d'Aime	19,17%	18,81%	18,44%	18,08%	17,71%
Macot	15,10%	15,05%	15,00%	14,95%	14,90%
Valezan	19,47%	19,08%	18,70%	18,31%	17,92%
Taux de CFE	2016	2017	2018	2019	2020
Bellentre	26,82%	27,02%	27,22%	27,43%	27,63%
La Côte d'Aime	32,03%	31,83%	31,63%	31,43%	31,24%
Macot	29,64%	29,63%	29,61%	29,60%	29,58%
Valezan	35,29%	34,84%	34,39%	33,94%	33,49%

19  La Plagne Tarentaise – D.O.B. – 4 février 2019 

LES CHAPELLES

La foi est éternelle mais les murs subissent les affres du temps ! Toutes les chapelles de Bellentre ont été rénovées entre 1995 et 1998 (cf Compte rendu des conseils municipaux numéro 126 Hiver 98)

SERVICES TECHNIQUES

Concernant le prétendu « aménagement des locaux des services techniques de Montchavin » : **rappelons ici que les locaux étaient destinés au camion-citerne et au VSAB : ils s'agissaient de garages ! En aucun cas ils n'étaient destinés aux agents qui embauchaient à Bellentre et non pas à La Grangette !** Les agents rentraient chez eux à midi. Seul le pompier de service était nourri sur place à Montchavin dans l'un des restaurants de la station.

TOURISME ET SERVICES PUBLICS

Alors que l'actualité aurait dû conduire les derniers élus en place à couvrir la piscine de Montchavin, ils ont préféré aménager un chemin couvert pour un montant identique (près d'un million d'euros), qui n'apportera sûrement pas un client supplémentaire à nos stations villages.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Voici les indemnités votées par le conseil municipal de Janvier 2023 qui sont payées par la collectivités (et les montants ne sont pas ceux qui figurent dans la lettre ouverte...), sans compter le véhicule de fonction de Monsieur Véniat + carburant et garage ! (délibération du du 07 Novembre 2022 numéro 2022-190)

13. INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le maire indique qu'en tant que station classée de tourisme, une majoration de 50% est possible.

Il ajoute que le conseil municipal se doit également de fixer les indemnités de fonctions des maires délégués, des adjoints au maire et des conseillers municipaux ayant délégation de fonctions.

Cette délibération intervient suite à la démission d'une adjointe et à son remplacement ainsi qu'à la nomination d'une nouvelle conseillère déléguée.

Monsieur le maire propose ainsi d'allouer les indemnités suivantes qui restent inchangées :

A. Maire

Nom du maire	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Boch Jean-Luc	3208.74 €	82.4996 %

B. Adjoints titulaires d'une délégation

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
1 ^{er} adjointe Evelyne Faggianelli	933.45 €	23.9998 %
2 ^e adjoint Xavier Miché	933.45 €	23.9998 %

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
3 ^e adjointe Isabelle Gentil	933.45 €	23.9998 %
4 ^e adjoint Henri Beltrami	933.45 €	23.9998 %
5 ^e adjointe Patricia Bérard	933.45 €	23.9998 %
6 ^e adjoint Gilles Tresallet	933.45 €	23.9998 %
7 ^e adjointe Fabienne Astier	933.45 €	23.9998 %
7 ^e adjoint Romain Rochet	933.45 €	23.9998 %

C. Conseillers municipaux titulaires d'une délégation

Bénéficiaires	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
1 ^{ère} conseillère déléguée Myriam Montmayeur	350.04 €	8.9998 %
2 ^e conseiller délégué Michel Gostoli	350.04 €	8.9998 %
3 ^e conseillère déléguée Isabelle De Miscault	350.04 €	8.9998 %
4 ^e conseiller délégué Pierre Ougier	350.04 €	8.9998 %
5 ^e conseillère déléguée Michelle Villien	350.04 €	8.9998 %

D. Maires délégués

Commune déléguée	Nom du maire délégué	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Bellentre	Daniel-Jean Véniat	1567.42 €	40.3 %
La Côte d'Aime	Jean-Louis Silvestre	1567.42 €	40.3 %
Valezan	Bernard Hanrad	991.79 €	25.5 %

Le conseil municipal approuve les indemnités, telles que présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert Astier – Richard Broche – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

INVESTISSEMENTS

Que dire des hypothétiques 9 millions d'euros investis par la commune de La Plagne Tarentaise sur Bellentre entre 2020 et 2022 ? Les 16 pages de La lettre ouverte ne suffisent pas à démontrer l'utilisation d'une telle somme.

Il faudra que les élus de la majorité de Monsieur Boch le prouvent pour ne pas passer pour des menteurs !

Bellentre se délite, il n'y a plus de lien social : quelques exemples traduisent cette évolution mortifère pour le vivre ensemble :

Le centre de secours de Montchavin a fermé faute de pompiers bénévoles

Les cérémonies du 08 mai et du 11 novembre sont limitées à leur stricte minimum. Les parents et amis des anciens combattants sont dépités du manque d'empathie. Planning oblige...

CONCLUSION

La promesse de l'apocalypse des élus de La Plagne Tarentaise n'entache en rien notre enthousiasme de retrouver Bellentre. Dans notre histoire récente, notre aménageur La SAP ne s'intéressait qu'aux hauts sommets de notre commune : Le glacier de Bellecôte et la Roche de Mio, Il aura fallu toute la détermination des maires **Auguste Mudry** pour Montchavin et **Francis Marchand-Maillet** pour Les Coches pour que nos stations voient le jour.

Ensemble nous serons plus forts !

Adhérez à l'association « RETROUVONS BELLENTRE »

et/ou faites nous part de vos doléances.

(Bulletin ci-après)



Bulletin d'adhésion 2023-2024

Nom ----- Prénom -----

Adresse -----

Téléphone -----

E-mail -----@-----

Montant adhésion : 10 euros par personne

Soutien à l'association : montant libre

**Réglement par chèque à l'ordre de
"Retrouvons Bellentre"
Adresse : Marchand-Maillet Violaine
4, Route Napoléon - Maison Jovet
73210 BELLENTRE**

Renseignements : vio.mm@orange.fr

Info

En octobre 2023, lors de l'enquête publique, Monsieur le Maire délégué prend l'initiative par les moyens communaux d'éditer ce petit journal exceptionnel.

La photocopieuse communale ainsi que les papiers ont été fournis grassement par les moyens publics afin de démonter les arguments de la défusion.

Le problème que nous soulevons dans cette affaire est l'utilisation des moyens publics afin de défendre une position personnelle ultra pessimiste.

Mais d'autre part, paragraphe 2 c'est l'aveu explicite et écrit « nous ne serons que deux Maires délégués et cela va être dur de se faire entendre » !!!!

Cela résume clairement l'organisation de la commune nouvelle hyper centralisée. Les communes déléguées n'ont que le nom, mais dans les faits, même les Maires délégués écrivent leur désarroi à la population. Dans le cas d'espèce cela concerne aussi Valezan avoué par son principal représentant.

